

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MAI 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mai 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 4,6% provenant de :

- L'augmentation de 6,2% des impôts directs suite à la hausse de la taxe de services communaux (+30,5%), de la taxe professionnelle (+74,3%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+25,1%) et de la taxe d'habitation (+51,2%), conjuguée à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-39,6%);
- La baisse de 20,6% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-23,7%), de la taxe de séjour (-70,9%) et de la taxe sur les débits de boissons (-38,7%), conjugué à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+55,4%) et de la taxe sur les opérations de lotissement (+63,4%);
- L'augmentation de 44,7% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+68,9%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+48,3%) et des recettes domaniales (+29,9%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 49,2% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 6,3% en raison de la baisse de 3,2% des dépenses de personnel, de 11,6% des dépenses des autres biens et services et de 3,4% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 3.146 MDH à fin mai 2020 à 3.025 MDH à fin mai 2021, soit une baisse de 3,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin mai 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,2 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3.413 MDH, compte tenu d'un solde positif de 427 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3.538 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 528 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3.413 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin mai 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (3,4 MMDH) et des années antérieures ont été de 44,7 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2020	Prévisions 2021	Mai 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	14 974	45 738	14 278	31%	-4,6%
1.1- Recettes fiscales :	13 207	37 696	11 722	31%	-11,2%
<i>Impôts directs</i>	4 597	21 284	4 884	23%	6,2%
<i>Impôts indirects</i>	8 610	16 412	6 838	42%	-20,6%
1.2- Recettes non fiscales :	1 767	8 042	2 556	32%	44,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	211	768	274	36%	29,9%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	238	1 454	353	24%	48,3%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	857	3 192	1 350	42%	57,5%
<i>Autres recettes</i>	461	2 628	579	22%	25,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	8 818	29 437	8 267	28%	-6,3%
2.1- Biens et services :	8 081	28 290	7 555	27%	-6,5%
<i>Personnel</i>	4 877	13 319	4 722	35%	-3,2%
<i>Autres biens et services</i>	3 204	14 971	2 833	19%	-11,6%
2.2- Intérêts de la dette	737	1 147	712	62%	-3,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	6 156	16 301	6 011		
4- INVESTISSEMENT²	3 146	49 930	3 025	6%	-3,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	7	-12	3		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	521	-5 079	424		
7- EXCEDENT³	3 538	-38 720	3 413		
8- FINANCEMENT² :	-3 538	38 720	-3 413		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 173	281	788		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-954	-1 914	-1 026		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 757	40 353	-3 175		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2020	Prévisions 2021	Mai 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	13 207	37 696	11 722	31%	-11,2%
IMPÔTS DIRECTS	4 597	21 284	4 884	23%	6,2%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	1 539	8 028	2 009	25%	30,5%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	339	6 984	591	8%	74,3%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	125	838	189	23%	51,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	816	2 092	1 021	49%	25,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	957	1 695	600	35%	-37,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	821	1 647	474	29%	-42,3%
IMPÔTS INDIRECTS	8 610	16 412	6 838	42%	-20,6%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	7 796	12 795	5 952	47%	-23,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	457	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	186	921	289	31%	55,4%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	41	250	67	27%	63,4%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	75	465	46	10%	-38,7%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	69	175	91	52%	31,9%
<i>Taxe de séjour</i>	86	332	25	8%	-70,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	133	222	134	60%	0,8%
<i>Autres impôts indirects</i>	224	795	234	29%	4,5%
RECETTES NON FISCALES	1 767	8 042	2 556	32%	44,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	211	768	274	36%	29,9%
<i>Redevance OTDP communal</i>	238	1 454	353	24%	48,3%
<i>Fonds de concours</i>	152	273	159	58%	4,6%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	175	1 018	203	20%	16,0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	2	275	21	8%	
<i>Subventions</i>	705	2 919	1 191	41%	68,9%
<i>Recettes diverses</i>	284	1 335	355	27%	25,0%
TOTAL DES RECETTES	14 974	45 738	14 278	31%	-4,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 704	1 178	10 396	14 278
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	313	81	2 719	3 113
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	192	76	1 705	1 973
<i>Produits des services</i>	100	0	318	418
<i>Produits des biens</i>	21	5	696	722
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	104	0	2 685	2 789
Taxe de services communaux	104	0	1 905	2 009
Taxe professionnelle	0	0	591	591
Taxe d'habitation	0	0	189	189
1.3- Ressources transférées :	2 287	1 097	4 992	8 376
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 022	4 930	5 952
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 074	0	0	1 074
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 213	75	62	1 350
2- DEPENSES ORDINAIRES	589	672	7 006	8 267
2.1- Biens et services :	369	635	6 551	7 555
<i>Personnel</i>	84	521	4 117	4 722
<i>Autres biens et services</i>	285	114	2 434	2 833
2.2-Intérêts de la dette	220	37	455	712
3- SOLDE ORDINAIRE	2 115	506	3 390	6 011
4- INVESTISSEMENT	1 562	561	902	3 025
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	2	3
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-64	175	313	424
7- EXCEDENT	490	120	2 803	3 413
8- FINANCEMENT :	-490	-120	-2 803	-3 413
<i>Recettes d'emprunt</i>	385	319	84	788
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-256	-49	-721	-1 026
<i>Variation de l'excédent</i>	-619	-390	-2 166	-3 175

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mai 2021 laisse apparaître une baisse des ressources de 4,6% et des dépenses ordinaires de 6,3%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 6 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 3 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 427 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 14,3 MMDH en diminution de 4,6% par rapport à fin mai 2020. Ceci s'explique par la baisse de 19,7% des recettes transférées, conjuguée à la hausse de 39,2% des recettes gérées par l'Etat et de 22,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	10 431	19 786	8 376	-19,7%
Gérées par l'Etat	2 003	15 850	2 789	39,2%
Gérées par les collectivités	2 540	10 102	3 113	22,6%
TOTAL	14 974	45 738	14 278	-4,6%

1.1-RECETTES FISCALES

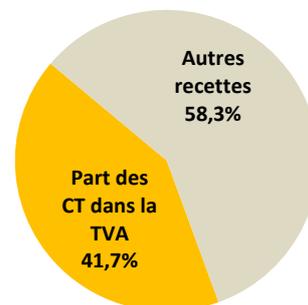
Les recettes fiscales ont atteint 11,7 MMDH, en diminution de 11,2% par rapport à leur niveau à fin mai 2020, suite à la hausse de 6,2% des impôts directs et à la baisse de 20,6% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 82,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 8,4 MMDH à fin mai 2021 contre 10,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 19,7%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.844 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-704 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (+486 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 41,7% de leur part dans le produit de la TVA.

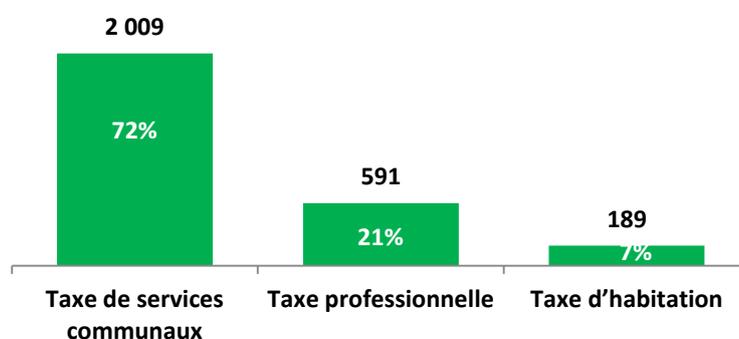
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mai 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 2.789 MDH contre 2.003 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 39,2%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+470 MDH), de la taxe professionnelle (+252 MDH) et de la taxe d'habitation (+64 MDH).

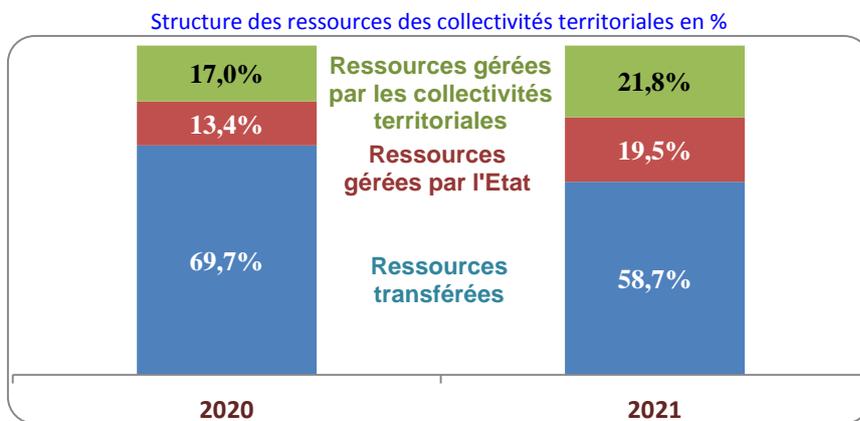
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 3.113 MDH à fin mai 2021 contre 2.540 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 22,6%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.021 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (353 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (289 MDH) et des recettes domaniales (274 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mai 2020 et fin mai 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2.556 MDH, en hausse de 44,7% par rapport à leur niveau à fin mai 2020, en raison principalement de l'augmentation de 68,9% des subventions, de 48,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 29,9% des recettes domaniales.

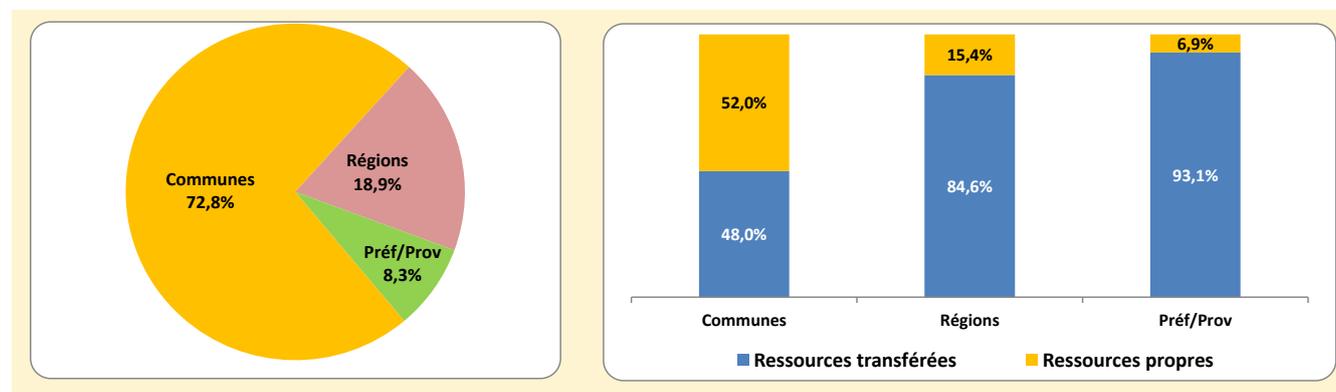
La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (1.189 MDH contre 703 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (75 MDH contre 52 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (60 MDH contre 58 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 10,4 MMDH et représentent 72,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin mai 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 48% des recettes des communes contre 84,6% pour les régions et 93,1% pour les préfetures et provinces.

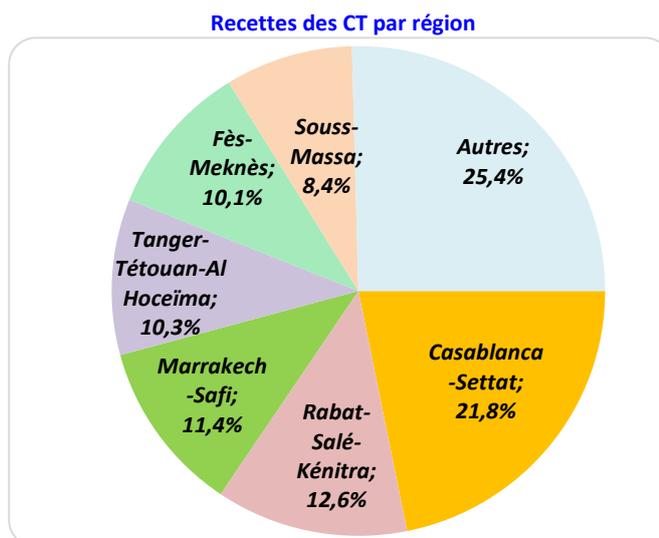


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,6% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (3.117 MDH) représentent 21,8 des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	912	1 240	965	3 117
Rabat-Salé-Kénitra	381	445	973	1 799
Marrakech-Safi	363	248	1 010	1 621
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	425	272	773	1 470
Fès-Meknès	266	128	1 051	1 445
Souss-Massa	250	209	738	1 197
L'oriental	190	108	762	1 060
Béni Mellal-Khénifra	156	97	700	953
Drâa-Tafilalet	62	31	526	619
Laâyoune-Sakia El Hamra	72	0	377	449
Guelmim-Oued Noun	33	11	285	329
Dakhla-Oued Ed Dahab	3	0	216	219
TOTAL	3 113	2 789	8 376	14 278

2- DEPENSES

A fin mai 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 12,3 MMDH, en baisse de 4,6% par rapport à leur niveau à fin mai 2020. Elles se composent à hauteur de 67,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mai 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 8,3 MMDH, soit une diminution de 6,3% en raison de la baisse de 3,2% des dépenses de personnel, de 11,6% des dépenses des autres biens et services et de 3,4% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	4 877	13 319	4 722	35%	-3,2%
Autres biens et services	3 204	14 971	2 833	19%	-11,6%
Intérêts dette	737	1 147	712	62%	-3,4%
TOTAL	8 818	29 437	8 267	28%	-6,3%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mai 2021 ont atteint 4.722 MDH contre 4.877 MDH à fin mai 2020, soit une baisse de 3,2%. Les salaires représentent 57,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 79,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2.833 MDH à fin mai 2021 contre 3.204 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 55,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 712 MDH à fin mai 2021 contre 737 MDH un an auparavant, en baisse de 3,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mai 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,2 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

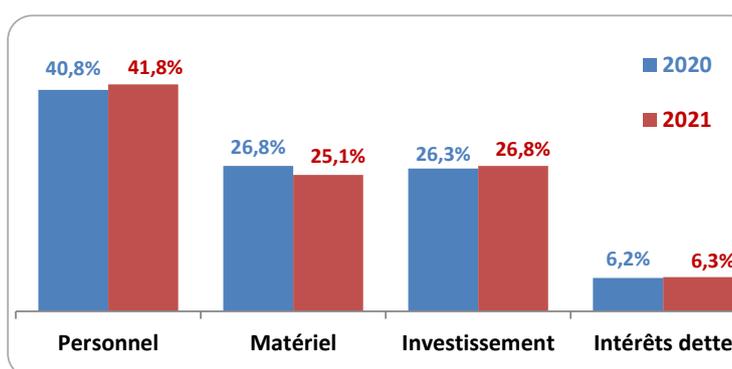
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 3.025 MDH à fin mai 2021 contre 3.146 MDH à fin mai 2020, soit une diminution de 3,8% (-121 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-160 MDH), des travaux neufs et grosse réparations (-135 MDH) et des projets intégrés (-94 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+241 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	750	15 149	615	4%	-18,0%
Projets intégrés ⁶	719	14 779	625	4%	-13,1%
Acquisitions immobilières	204	6 352	230	4%	12,7%
Acquisitions mobilières ⁷	130	1 825	131	7%	0,8%
Programmes nationaux ⁸	1 148	8 797	988	11%	-13,9%
Subventions	195	3 028	436	14%	123,6%
TOTAL	3 146	49 930	3 025	6%	-3,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mai 2020 et fin mai 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

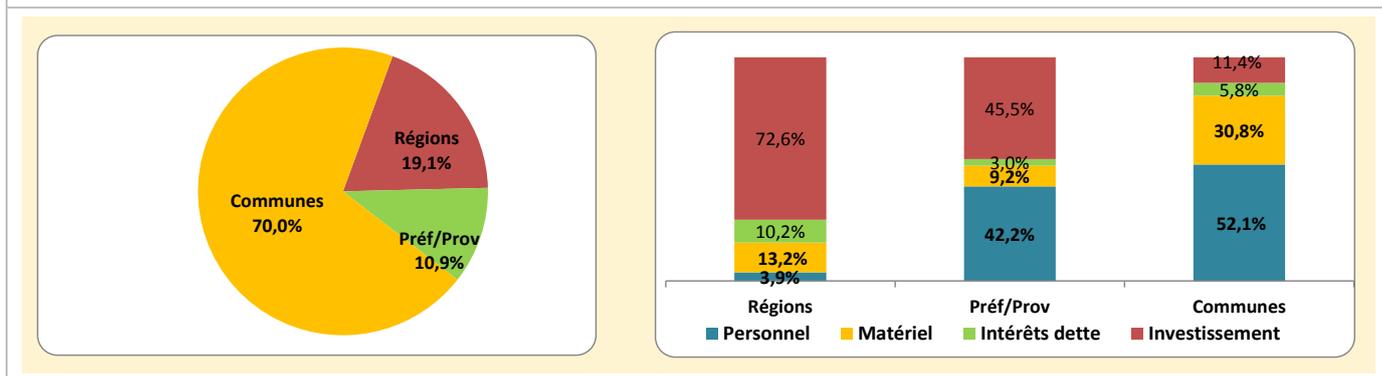
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 7,9 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 70% à fin mai 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin mai 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (52,1%) et des préfectures et provinces (42,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 72,6% des dépenses d'investissement, de 13,2% des dépenses de matériel, de 10,2% des charges en intérêts de la dette et de 3,9% des dépenses de personnel.

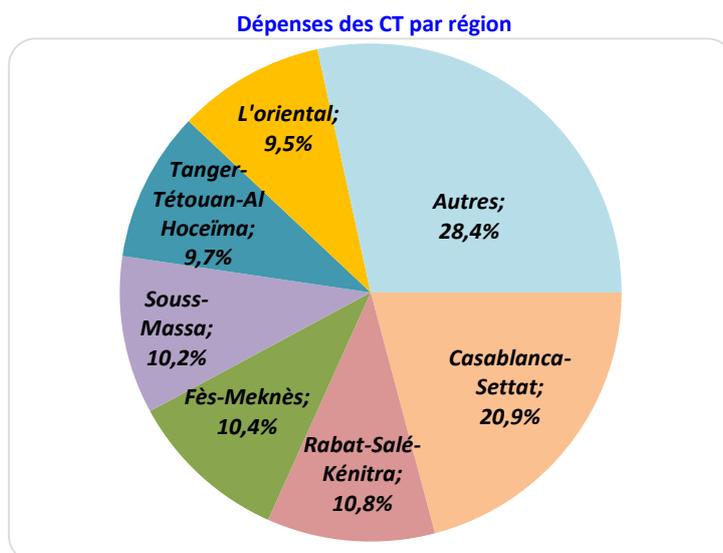


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (2.357 MDH) représentent 20,9% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 1,8% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	918	655	197	587	2 357
Rabat-Salé-Kénitra	635	328	61	199	1 223
Fès-Meknès	561	337	64	212	1 174
Souss-Massa	338	222	85	512	1 157
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	424	295	58	322	1 099
L'oriental	439	209	74	353	1 075
Marrakech-Safi	509	234	35	233	1 011
Béni Mellal-Khénifra	329	160	43	231	763
Laâyoune-Sakia El Hamra	213	212	26	195	646
Drâa-Tafilalet	192	90	26	67	375
Dakhla-Oued Ed Dahab	53	50	37	71	211
Guelmim-Oued Noun	111	41	6	43	201
TOTAL	4 722	2 833	712	3 025	11 292

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mai 2021 des soldes positifs de 3 MDH et 424 MDH respectivement contre un solde positif de 7 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 521 MDH pour les comptes spéciaux à fin mai 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3.413 MDH à fin mai 2021 contre un excédent global de 3.538 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin mai 2021, soit 3.413 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mai 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 788 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.026 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,2 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin mai 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 44,7 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (3,4 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées. Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin mai 2021

